

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

N° 25 T007

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de tranchée pour raccordement ENEDIS de Mme Amélie LEOTARD  
Boulevard de la Signore HORS SECTEUR PNRQAD  
A compter du 13/01/2025 jusqu'au 31/01/2025**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **MIRAMAS RESEAUX, BP38 – 13141 MIRAMAS** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 03 JAN. 2025

Le Maire,  
Eric Le Dissès

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



25T007

# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 03 JAN. 2025

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

### BOULEVARD DE LA SIGNORE

#### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...MIRAMAS RESEAUX

Adresse BP38

13141 MIRAMAS

Tél./FAX 06 07 79 79 98

Mail miramasreseaux@orange.fr

## POUR LE COMPTE DE

### ENEDIS

#### DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 13/01/2025 au 31/01/2025

Durée des travaux: 10 jours

#### NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Tranchée pour raccordement ENEDIS de Mme Amélie LEOTARD

#### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

9 m Longueurs Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE  
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

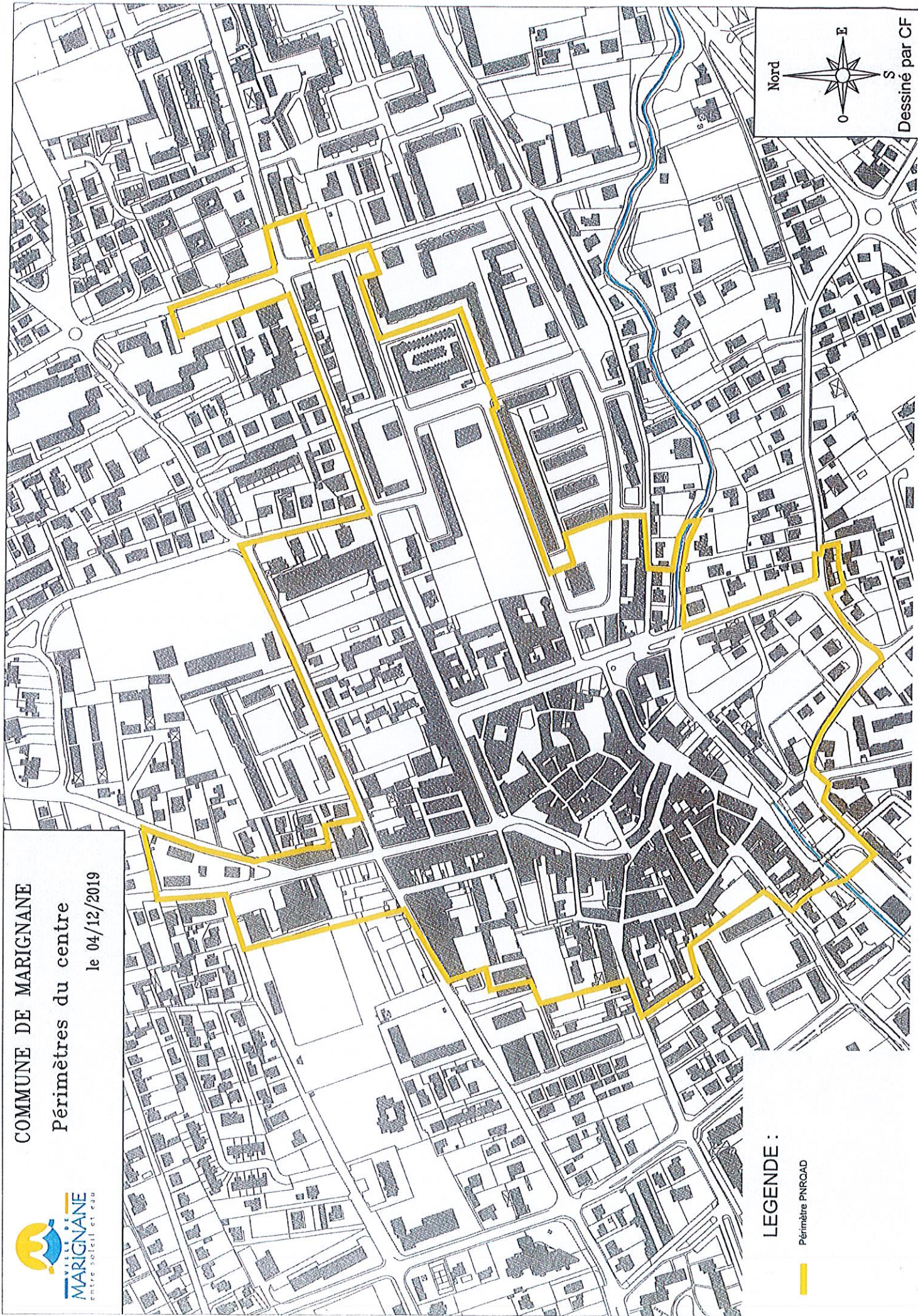
CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

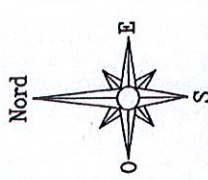
INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

— Périmètre PNRoad



Dessiné par CF